



Marseille, le 06 OCT. 2014

Le Président
Député à l'Assemblée Nationale

MV/LD/SR/14-021

Monsieur Jean-François ROUBAUD
Président
Conseil de Surveillance
SCIC Nice Matin
06000 Nice

Monsieur le Président,

Je fais suite à mon courrier du 2 octobre 2014 par lequel je vous informais que la Région étudiait la possibilité d'intervenir aux côtés des autres collectivités concernées en vue de conforter l'offre de reprise de la SCIC Nice Matin.

Je vous confirme ma volonté de soumettre au vote des conseillers régionaux, lors de la prochaine assemblée plénière qui se tiendra le 17 octobre prochain, un rapport proposant une aide exceptionnelle au bénéfice de la SCIC, sous réserve que les deux autres grandes collectivités concernées que sont la ville/métropole de Nice Côte d'Azur et le Conseil général des Alpes Maritimes prennent un engagement similaire. Cette aide, d'un montant de deux millions d'Euros pour chacune des trois collectivités impliquées, pourra prendre la forme d'une avance remboursable telle que nous l'avons pratiquée récemment pour une autre entreprise. Cette avance sera en l'espèce d'une durée de douze mois, correspondant au délai utile à la SCIC pour mobiliser des investisseurs privés.

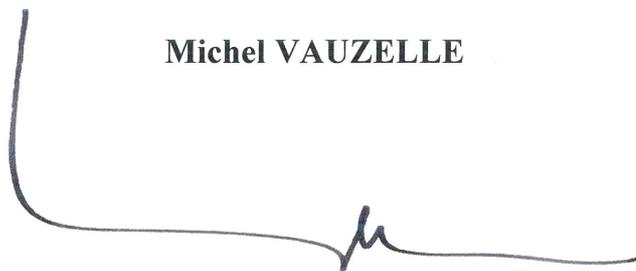
Je vous indique par ailleurs que la Région est intervenue pour soutenir indirectement les dossiers que vous avez déposés auprès de PARGEST-SOCODEN et SIFA, chacun pour un million d'Euros.

Parmi les candidats repreneurs potentiels du groupe Nice Matin, la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), créée à l'initiative des salariés, présente un projet économique d'intérêt régional et local pour l'information quotidienne des citoyens et la sauvegarde de l'emploi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

et les meilleurs.

Michel VAUZELLE

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left that curves into a horizontal line extending to the right, with a small flourish at the end.